

N° 2024-095

ESPACE MUSICAL : AVENANTS AUX CONTRATS DES ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

L'an deux mil vingt-quatre le 06 novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le trente octobre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes CHAMOUSSIN Bernadette, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle
MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, DUCOGNON Guy, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mmes BERARD Patricia (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), DUCHOSAL Sylviane (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI)
MM. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE), BROCHE Richard (donne pouvoir à Mme Isabelle GIROD-GEDDA), DUC Jacques (donne pouvoir à Mme Muriel LIMONTA VERTHIER)

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse
MM. MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27	Présents : 16	Absents : 11	dont pouvoir : 5
------------------	---------------	--------------	------------------

Il est rappelé que chaque année, certains contrats des assistants d'enseignement artistique font l'objet d'un avenant à compter du mois de novembre, en fonction des élèves inscrits dans la discipline enseignée, à l'issue du parcours de débutants.

En effet, dès la rentrée et jusqu'aux vacances de Toussaint, il est proposé un parcours de découverte aux élèves débutants qui testent divers instruments. A l'issue de ce parcours, les élèves s'inscrivent dans la discipline qu'ils ont choisie, ce qui donne lieu à des modifications de temps de travail des enseignants, à la hausse ou à la baisse selon le cas.

La réunion d'attribution des instruments du 18/10 a arrêté le nombre d'élèves inscrits dans chaque discipline ; il convient donc de passer des avenants aux contrats comme suit :

Agents	Pour mémoire H. Hebdo	H. Hebdo à compter de Nov. 2023	Différence année 2022/2023 - 2023/2024
ANFOSSI Jacques	4 h 30	4 h 20	- 0 h 10
CARON Maxime	3 h 40	5 h 00	+ 1 h 20
DUNAND Olivier	10 h 20	10 h 30	+ 0 h 10
FAURE Patrice	16 h 05	15 h 00	- 1 h 05
SAIA Joseph	3 h 40	5 h 00	+ 1 h 20
VOLK Emilie Sivi	5 h 00	6 h 00	+ 1 h 00

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique,

Vu la nécessité de réajuster les besoins de l'Espace Musical en fonction des inscriptions enregistrées au niveau des effectifs de certaines disciplines,

DECIDE de conclure un avenant aux contrats de travail de certains enseignants et de modifier les heures d'intervention hebdomadaire, à compter du 11 novembre 2024, comme suit :

Agents	Pour mémoire H. Hebdo	H. Hebdo à compter de Nov. 2023	Différence année 2022/2023 - 2023/2024
ANFOSSI Jacques	4 h 30	4 h 20	- 0 h 10
CARON Maxime	3 h 40	5 h 00	+ 1 h 20
DUNAND Olivier	10 h 20	10 h 30	+ 0 h 10
FAURE Patrice	16 h 05	15 h 00	- 1 h 05
SAIA Joseph	3 h 40	5 h 00	+ 1 h 20
VOLK Emilie Sivi	5 h 00	6 h 00	+ 1 h 00

APPROUVE les avenants à passer tels que présentés,

AUTORISE le Président à signer lesdits avenants.

DIT que les crédits nécessaires pour l'application de ces avenants sont inscrits au budget.

FAIT ET DELIBERE LE 06 NOVEMBRE 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
 COMMUNAUTE DE COMMUNES
 1002, AVENUE DE TARENTAISE
 BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

